

MADAME CATHERINE KOPP  
SECRETAIRE GENERALE DE LA  
CFDT  
MONSIEUR ERIC SCHUHMACHER  
PRESIDENT DE LA CFTC  
MONSIEUR KARIM HADI  
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT  
MONSIEUR HENRI SCHMEISSER  
SECRETAIRE GENERAL DE FO  
MONSIEUR ROLAND SIFFERMANN  
PRESIDENT DE L'UNSA

Strasbourg, le **26 JUIL. 2018**

Madame, Messieurs,

Dans le cadre des discussions engagées au sujet de la refonte du régime indemnitaire des policiers-ères municipaux-pales, nous nous sommes réunis une nouvelle fois le 25 juillet pour poursuivre le travail visant à proposer un régime indemnitaire conforme à la réglementation et une rémunération respectueuse des droits acquis des agents-es.

Je constate avec satisfaction que sur un certain nombre de sujets, nous avons pu avancer et dégager des premiers points d'accord.

Une indemnité de compensation sera ainsi versée à chaque policier-ère municipal-le, titulaire ou stagiaire actuellement en poste, de sorte à garantir son niveau de rémunération. Cette indemnité sera acquise aussi longtemps que les plafonds réglementaires de régime indemnitaire ne permettront pas de maintenir ce pouvoir d'achat antérieur.

Grâce à la réintroduction d'éléments variables (les « heures spécifiques ») dans le régime indemnitaire de base, les agents-es victimes d'accidents de service liés à une action de police pourront par ailleurs se voir maintenir leur rémunération hors heures supplémentaires, ce qui n'était réglementairement pas réalisable dans le régime actuel.

A la demande notamment des policiers-ères, une prime d'encadrement sera bien introduite dans le futur régime indemnitaire, reconnaissance légitime d'une responsabilité managériale et qui viendra s'ajouter à leur rémunération actuelle.

Une attention particulière a enfin été portée aux changements de situations individuelles. Il est en effet acquis que tout changement d'organisation du travail (passage d'un travail de jour à un travail de roulement) emportera un traitement qui garantit l'équité entre agents-es actuellement en poste.

.../...

Certains sujets doivent encore donner lieu à des discussions et rendez-vous a été pris le mercredi 5 septembre prochain pour poursuivre nos échanges. Ces derniers auront notamment pour objet de définir les modalités opératoires de mise en place d'un abattement en cas d'absence sur la partie du régime indemnitaire liée au roulement, de s'accorder sur le périmètre des actions de police ouvrant droit à un maintien du régime indemnitaire et enfin de trouver un accord sur les modalités de rémunération de la nuit du 31 décembre mobilisant de façon tout à fait prégnante les agents-es de la police municipale.

Je souhaite vous adresser mes remerciements pour le caractère constructif de nos échanges qui nous ont permis d'aboutir à une proposition, restant certes à finaliser, mais sur laquelle l'administration s'engage et qui permettra dans sa mouture actuelle de sécuriser juridiquement la rémunération des policiers-ères municipaux-pales tout en veillant à préserver les situations individuelles des agents-es en poste.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Président  
Par délégation

**Pierre LAPLANE**  
Directeur Général des Services